

JE SUIS	UNE TPE			UNE PME
	Moins de 10 salariés Et moins de 2 millions d'euros			10 salariés ou plus Ou CA supérieur à 2 millions d'euros
MA PUISSANCE	Inférieure à 36 kVA		Supérieure à 36 kVA	Toute puissance
MON FOURNISSEUR	EDF Tarifs réglementés (TRV)	Tarifs indexés sur les TRV	Offre de marché (tarifs non réglementés ou non indexés)	Tous

JE BENEFICIE DU BOUCLIER TARIFAIRE ? <i>(Hausse limitée à 4% pour 2022 et 15% pour 2023)</i>	OUI	OUI	NON	NON	NON
JE DOIS	Renvoyer l'attestation sur l'honneur à mon fournisseur	Renvoyer l'attestation sur l'honneur à mon fournisseur			

JE BENEFICIE DU PRIX LIMITE POUR LES TPE ? <i>(Moyenne annuelle de 280 euros /MWh)</i>	NON	NON	OUI	OUI	NON
JE DOIS			Renvoyer l'attestation sur l'honneur à mon fournisseur	Renvoyer l'attestation sur l'honneur à mon fournisseur	

JE BENEFICIE DE L'ARMOTISSEUR ELECTRICITE ? <i>(L'État prend en charge l'écart entre le prix de l'énergie du contrat et 180 €/MWh sur 50% du volume d'électricité consommé)</i>	NON	NON	NON	OUI	OUI
JE DOIS				Renvoyer l'attestation sur l'honneur à mon fournisseur	Renvoyer l'attestation sur l'honneur à mon fournisseur

JE BENEFICIE DU GUICHET D'AIDES ELECTRICITE ET GAZ ?	Si : <ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses d'énergie représentent 3% du CA 2021 après prise en compte de l'amortisseur</li> <li>Et hausse de plus de 50% par rapport à 2021 de la facture d'électricité après réduction perçue via l'amortisseur</li> </ul>				
JE DOIS	Me connecter sur mon espace professionnel du site des impôts <a href="https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite">https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite</a>				